

## Revue d'options de structuration d'un contrat de gestion de site pour le site de « Villeneuve Pompadour » dans la perspective d'une éventuelle mise en concurrence

### PRÉSENTATION D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS

ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, dont le siège est situé 39 bis - 41, rue de Châteaudun à Paris 9<sup>ème</sup>, numéro de SIRET 287 500 07800020, représenté par Monsieur Laurent PROBST, en sa qualité de Directeur Général par la Délibération du Conseil d'Île-de-France Mobilités n°20250214-008 du 14 février 2025, lance un avis de sourçage pour interroger le marché sur le modèle de gestion envisagé pour le site de Villeneuve Pompadour.

### OBJET DE LA PROCÉDURE

Dans le cadre de l'ouverture progressive à la concurrence des services ferroviaires franciliens, Île-de-France Mobilités poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'allotissement des lignes Transilien et RER. Après l'attribution de plusieurs lots et le lancement de nouvelles procédures, les prochaines échéances majeures concernent le lot R\*, dont l'exploitation doit débiter au Service Annuel 2030, puis le lot D-H/K au Service Annuel 2032.

Parallèlement, le projet Villeneuve Demain, réalisé dans le cadre d'un Marché Global de Performance entre SNCF Voyageurs et FerlioZ, entre dans sa phase finale. La mise à disposition de la partie nouvelle du site est prévue fin 2026, suivie de la rénovation de l'atelier « 3 Voies Fosse Passerelle » de la ligne R jusqu'à fin 2027. À l'issue de ces travaux, la maintenance du site sera assurée par FerlioZ dans le cadre du même contrat.

À terme, les futurs exploitants des lots R\* et D-H/K partageront le site de maintenance et de remisage de Villeneuve Pompadour.

Afin de garantir une exploitation performante, neutre et équitable des installations communes, Île-de-France Mobilités envisage de confier la gestion du site et l'exploitation de certaines installations partagées à un opérateur tiers indépendant des exploitants ferroviaires.

Par cette consultation, Île-de-France Mobilités souhaite recueillir les retours et recommandations des acteurs du marché, en particulier des exploitants ferroviaires et des gestionnaires d'installations de service, sur le modèle de gestion envisagé pour le site de Villeneuve Pompadour. La présente procédure n'est pas soumise au respect des règles de la commande publique.

### OU OBTENIR LES DOCUMENTS DU SONDAGE ?

Les parties intéressées peuvent (i) télécharger un règlement de consultation à l'adresse suivante :

[La mise en concurrence de l'exploitation des lignes ferroviaires | Île-de-France Mobilités](#)

et (ii) obtenir, dans les conditions définies audit Règlement de consultation, la communication d'un Dossier Complémentaire à l'adresse suivante : [csp-tn@iledefrance-mobilites.fr](mailto:csp-tn@iledefrance-mobilites.fr)

### DÉPÔT DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES

Les dossiers de participation devront être remis à Île-de-France Mobilités par voie électronique au plus tard le 2 novembre 2026 à 12h.

Pour plus d'informations : [csp-tn@iledefrance-mobilites.fr](mailto:csp-tn@iledefrance-mobilites.fr)